

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice:10
Présents : 7

DELIBERATION N° 25 - 2016

Séance du jeudi 2 juin 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 2 juin 2016 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mai 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Céline TRUCH

Absents excusés : Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard
Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Joël ROBERT

Objet : Transfert de biens : salle Serre Soleil

Le Maire rappelle aux membres présents que la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette a réalisé des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune. Une fois l'opération terminée, la CCTB doit effectuer une restitution comptable à la commune.

Le montant restant de l'opération pour la salle Serre Soleil s'élève à 347 577,53 € en dépenses et en recette

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'intégrer cette opération dans le budget communal
- **Autorise** le Maire à signer tous documents liés à ce transfert.

Fait et délibéré, le jeudi 2 juin 2016

Le Maire
Rémi COSTORIER

A circular blue stamp with the text 'MAIRIE DE LARDIER ET VALENCA' around the perimeter. In the center, there is a red wax seal. A black ink signature is written over the stamp.